



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET du GERS

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ELECTION SENATORIALE PARTIELLE du 6 septembre 2015

Arrêté fixant la liste des candidats
au 1^{er} tour

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2015-685 du 18 juin 2015 portant convocation des électeurs sénatoriaux pour l'élection d'un sénateur dans chacun des départements du Cantal et du Gers ;

VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées ;

SUR proposition de M. le secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} -

La liste des candidats et de leurs remplaçants, enregistrés pour le 1^{er} tour de l'élection sénatoriale partielle du 6 septembre 2015 pour pourvoir le siège de sénateur vacant dans le département du Gers, est arrêtée comme suit :


	Candidats	Remplaçants
	M. Robert FRAIRET	Mme Marie-Martine DALLA-BARBA
	M. Raymond GIANI	Mme Valérie DUQUE DIAZ
	M. Romain DUPORT	Mme Sarah DESPEAUX
	M. Jean-Luc YELMA	Mme Jacqueline CORNON
	M. Alain DUFFOURG	Mme Valérie MANISSOL
	Mme Karine MOUTON	M. Christophe TERRAIN
	M. Bruno DIENOT	Mme Patricia DAUBAS
	M. Raymond VALL	Mme Thérèse BOURGÈS
	Mme Maryse DELLAC	M. Bruno GABRIEL

Article 2 -

Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture, dans les bureaux de vote et mis en ligne sur le site des services de l'Etat.

Auch, le 25 AOU 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Christian GUYARD